

GENERALITES

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation des études dans leur version informatique.

En tout état de cause, il est entendu que les commandes d'études sur catalogue ou d'études personnalisées par les utilisateurs seront considérées comme fermes uniquement après acceptation de ces commandes par l'association Transferts LR.

DESCRIPTIF DES PROFILS AUTORISES A COMMANDER DES ETUDES

Seuls les profils décrits ci-dessous ont la possibilité de commander des études auprès de l'association Transferts LR. Certains pourront pour ce faire bénéficier d'aides (i), d'autres non (ii).

(i) Bénéficiaires avec aide sur les études

Il existe 3 profils de bénéficiaires aidés :

1. Les porteurs de projets innovants (PPI) sont des individus ayant un projet de création d'entreprise dont le siège social sera en Languedoc Roussillon ou a minima l'activité principale en région. Le PPI doit obligatoirement être suivi par un prescripteur (cf. définition ci-après) dans le cadre du Programme régional d'Appui à la Création et à la Transmission d'Entreprise (PACTE).
2. Les entreprises en création dont l'adresse du siège ou l'activité principale sont dans des pépinières, incubateurs ou autres structures d'accompagnements des entreprises de la Région Languedoc-Roussillon. De plus, une entreprise en création est caractérisée par une existence juridique de 2 ans au maximum, dont la date de création faisant foi est celle déclarée au greffe du Tribunal de Commerce ou de l'inscription au répertoire de métiers de l'artisanat.
3. Les entreprises de plus de 2 ans dont le siège social est en Languedoc-Roussillon ou a minima l'activité principale en région et dont l'adresse du siège ou l'activité principale sont dans des pépinières, incubateurs ou autres structures d'accompagnements des entreprises de la Région Languedoc Roussillon

(ii) Bénéficiaires sans aide sur les études :

Il existe 3 profils de bénéficiaires non aidés :

1. Les porteurs de projets résidents en Languedoc-Roussillon n'étant pas ou plus accompagnés dans le cadre de PACTE.
2. Les TPE et PME définies par la Commission européenne et dont le siège social est en Languedoc-Roussillon ou a minima l'activité principale en région.

3. Les prescripteurs du service Datascope sont des structures régionales d'accompagnement à la création d'entreprise offrant des services immatériels ou matériels, à savoir : les Pépinières d'Entreprises, les Maisons des Entreprises, les Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation (CEEI), les Incubateurs Technologiques, les Centres Locaux d'Accompagnement Technologique (CLAT), les Chambres Consulaires (CCI et CM).

Dans tout cas de figure (bénéficiaire aidé ou non aidé), sont exclues les filiales de sociétés, c'est à dire les entreprises et entreprises en création dont le capital social est détenu à plus de 50% par une entreprise ou qui ont un chiffre d'affaires de plus de 50% avec l'entreprise qui participe à son capital social.

COMMANDE ET PAIEMENT D'ETUDES

Acceptation de la demande par Transferts LR

L'utilisateur transmet en ligne sa demande d'étude à l'association au travers de son espace personnel et sécurisé. Cette demande doit être justifiée et expliquée en précisant les points suivants : nom, prénom, adresse, code postal, ville, raison sociale, numéro siret et date de création de la société.

L'association informera l'utilisateur de son acceptation ou de son refus de ladite demande par email. Si l'association accepte la demande, elle transmettra à l'utilisateur, au travers de son espace personnel et sécurisé, une proposition financière pour l'acquisition de l'étude.

Passation de la commande par l'utilisateur

En cas d'acceptation de sa demande par l'association, l'utilisateur pourra alors finaliser sa commande en ligne ou par courrier.

- *En ligne*

L'utilisateur confirme sa commande en validant le bon de commande intégrant la proposition financière transmis par l'association et en effectuant le paiement en ligne ce qui vaut acceptation des présentes conditions générales de mise à disposition des études.

- *Par courrier*

L'utilisateur confirme sa commande en signant le bon de commande intégrant la proposition financière transmis par l'association et en l'adressant par courrier à l'association accompagné d'un chèque à l'ordre de l'association, signé et d'un montant correspondant à la commande passée. Après réception de ce bon de commande, l'association adressera à l'utilisateur au travers de son espace personnel et sécurisé une confirmation de la réception de la commande et du paiement.

Prix

Les prix sont ceux indiqués, TTC, sur le site. Les prix sont susceptibles de varier à tout moment sans préavis.

MODALITES ET DELAIS DE LIVRAISON

Les études commandées seront mises à disposition de l'utilisateur au travers de son espace personnel et sécurisé dans un délais indicatif de 10 jours sauf mention particulière indiquée au moment de la commande. L'utilisateur sera informé par email de la disponibilité de l'étude commandée.

DROITS DES UTILISATEURS SUR LES ETUDES

Les études réalisées par les éditeurs sont des œuvres originales, protégées à ce titre par le droit d'auteur et restent par conséquent la propriété exclusive des éditeurs.

Le fait d'avoir un droit de consultation sur une étude n'entraîne ainsi pour l'utilisateur aucun transfert du droit de propriété sur ladite étude à son profit.

Un droit personnel de consultation

L'étude mise à disposition de l'utilisateur par le biais d'un fichier électronique a uniquement vocation à satisfaire les besoins propres de l'utilisateur tels que précisés dans la demande. En d'autres termes, l'étude a uniquement vocation à être consultée par l'utilisateur au sein de son entreprise.

L'interdiction de communication

L'utilisateur s'interdit de communiquer de quelque manière que ce soit à des tiers, à titre onéreux ou gratuit, tout élément quelconque de l'étude.

A cet égard, l'utilisateur est informé que l'étude livrée fera l'objet d'un marquage permettant d'identifier de manière définitive le demandeur d'étude ayant reçu la version électronique.

Le droit de citation

L'utilisateur a la faculté de reproduire de très courtes citations de l'étude, par exemple au sein de business plans à destination d'établissements financiers, d'investisseurs, de partenaires.

Dans une telle hypothèse, l'utilisateur a à sa charge une triple obligation :

- Isoler le passage cité par exemple en le faisant apparaître en italique et entre guillemets ;
- Mentionner de façon très apparente le nom de l'éditeur à la suite du passage de l'étude citée accompagnée de la mention « tous droits réservés »;
- Respecter strictement le contenu du passage de l'étude citée.

LE DROIT DE CONTROLE

L'association Transferts LR et éventuellement l'éditeur bénéficieront d'un droit de contrôle sur les modalités d'exploitation par l'utilisateur des études. Ce droit de contrôle se traduira notamment par une obligation pour l'utilisateur de répondre à toutes questions ou demandes de documents relatives à l'exploitation des études.

ATTENTION

Il appartient à l'utilisateur de prendre toute précaution garantissant les droits de l'éditeur sur ses études dès lors que ses salariés et/ou futurs partenaires associés et/ou tout tiers prendraient connaissance desdites études.

En tout état de cause, l'utilisateur sera tenu pour responsable de toute communication, copie, reproduction de l'étude venant de l'un de ses préposés ou de son propre fait et/ou de toute autre exploitation, reproduction en infractions aux droits de l'éditeur.

En cas de non respect des droits de l'éditeur sur son étude par l'utilisateur, des sanctions civiles et/ou pénales sont susceptibles de toucher les personnes morales ainsi que les personnes physiques responsables.